

De la gestion des déchets en Suisse

Anna Aznaour, journaliste RP, anna@aznaour.com

D'après les statistiques¹, la Suisse est l'un des pays qui produit le plus de déchets au monde, à savoir 694 kilogrammes par an et par habitant. Enquête sur nos ordures, suivie d'un tour d'horizon des règlements en la matière avec l'AVSST, une jeune association qui a de l'avenir.*



Antonino Trovato, chef du service HSE chez Cimo et membre du comité de l'AVSST
Photos: Anna Aznaour



Franck Pilloud (à gauche) et Antonio Panarese, le binôme chargé de sécurité chez l'Usines métallurgiques de Vallorbe

L'augmentation des déchets est la conséquence directe de la démographie et des dépenses de consommation. Ainsi, depuis les années 1900, la population suisse est passée de 3,3 millions d'habitants à plus de 8 millions en 2015. Quant aux dépenses de consommation des ménages, elles ont progressé de 74% soit 328 milliards de francs entre les années 1990 et 2012. Rien qu'en 2013, plus de 21,5 millions de tonnes de déchets ont été produits en Suisse. Face à ces évolutions spectaculaires, les autorités du pays ont pris des mesures législatives à partir des années 80 pour stopper la contamination des sols et des eaux par les décharges difficilement dégradables. Un coin de voile a été levé sur ces lois par Antonino Trovato, membre du comité de l'AVSST, au cours de la soirée de formation organisée par cette jeune association vaudoise autour de la thématique du transport des déchets.

Déchets: définition, classification et moyens d'élimination

La définition littéraire du mot «déchets» – débris, restes sans valeur de quelque chose – n'est plus du tout à l'ordre du jour en ce début du 21^e siècle. La raréfaction des ressources naturelles d'une part et la pol-

lution que le déchet produit d'autre part en ont fait une denrée particulièrement recherchée, surveillée et réglementée. En Suisse, c'est le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) qui classe, dans ses ordonnances, les déchets. Il les répartit en deux catégories: déchets urbains (ex.: ordures ménagères) et déchets spéciaux (ex.: produits chimiques). Ce sont leur composition et leurs propriétés physiques, chimiques et biologiques qui déterminent leur classe et les mesures organisationnelles à prendre pendant leur transport et leur traitement. Chaque entreprise suisse qui produit un déchet spécial doit disposer d'un numéro d'identification attribué par les autorités, de même que l'entreprise qui les élimine. Le premier est appelé «entreprise remettante» et le second «entreprise d'élimination». Quant aux procédés d'élimination, la Suisse privilégie le recyclage et la valorisation énergétique dans les usines d'incinération.

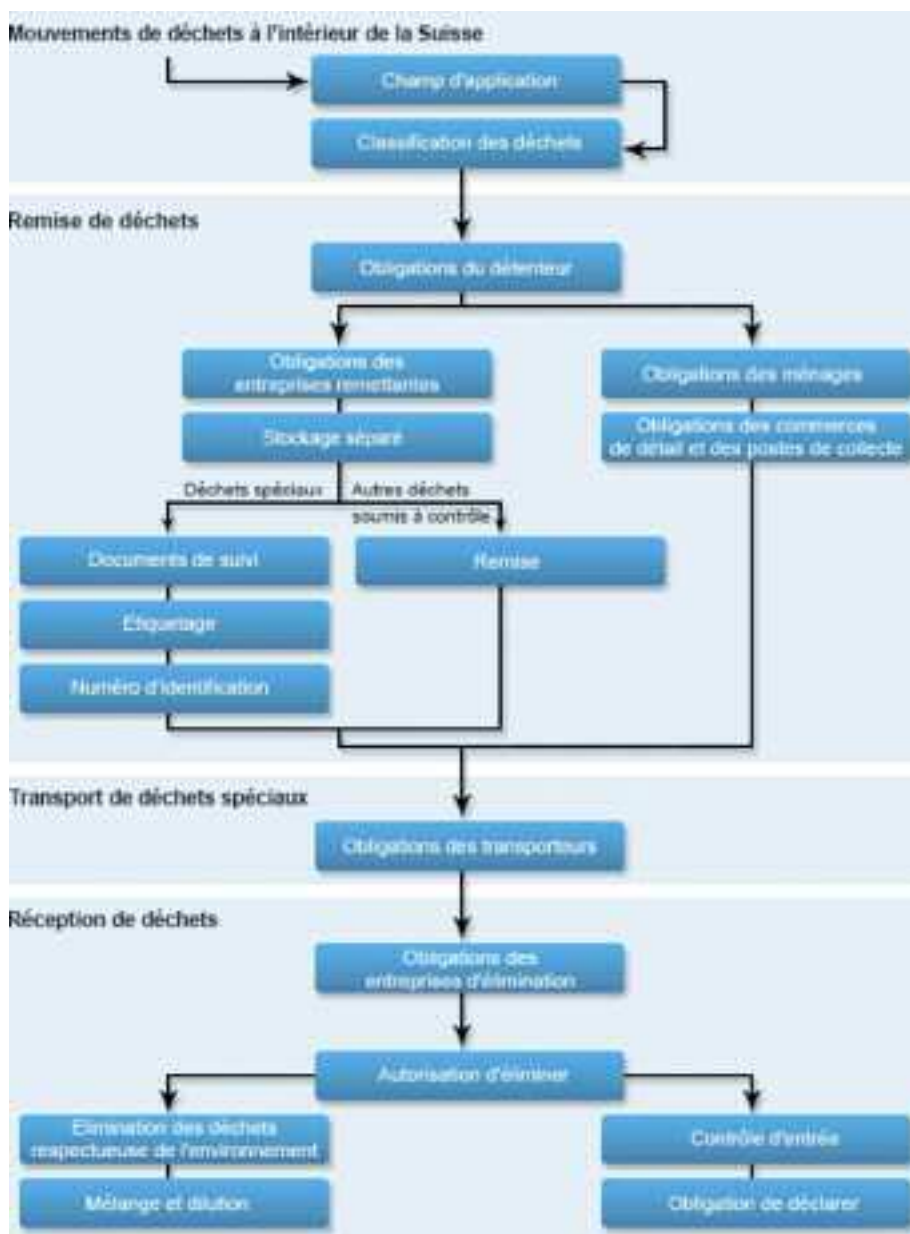
Les lois qui régissent le traitement des déchets

À l'aide de tableaux récapitulatifs et d'images parlantes, le conférencier Antonino Trovato a illustré le parcours législa-

tif de la Confédération relatif aux déchets. C'est l'année 1984 qui marque le début d'une politique nouvelle de la Confédération vis-à-vis de la problématique des déchets. Elle s'articule autour d'exigences applicables aux décharges, à la manipulation des substances dangereuses pour l'environnement et à l'interdiction de mise en décharge des déchets urbains non traités. Par ailleurs, la capacité des usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM) a été augmentée. En 1990, l'ordonnance sur le traitement des déchets (OTD) a été adoptée, et depuis, elle fait régulièrement l'objet de révisions.

La loi suisse se base sur le principe de causalité, c'est-à-dire «pollueur-payeur». Ainsi, en 2011, près de 80% de la population du pays a été mise à contribution à travers des taxes et des impôts pour éliminer ses déchets produits. «À partir du 30 juin 2016 et selon l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux, tous les habitants de la Suisse paieront 9 francs par an de taxe afin que les eaux usées soient raccordées aux stations d'épuration pour un traitement à l'ozone et au charbon actif. L'objectif en est l'élimination des micropolluants comme les œstrogènes qui contaminent les eaux», précise Jean-Daniel Luthi, ingénieur de sécurité et mem-

Tableau



Source: www.bafu.admin.ch

bre du comité de l'AVSST. Ce sont les stations d'épuration qui vont devoir financer ce processus en reportant les 9 francs par habitant, sur les clés de répartition en fonction des charges polluantes.

Transport des déchets

Il s'effectue principalement via les transports routiers et ferroviaires, et fait l'objet de procédures de contrôle codifiées (voir le tableau) à chaque étape de son périple. Sa réglementation au niveau international date de 1989, lorsqu'à la Convention de Bâle les conditions de transportation sont fixées. Elles visent à limiter la production des déchets dangereux ainsi qu'à réduire leurs mouvements

transfrontaliers, qui doivent impérativement obtenir l'accord des États concernés, membres de l'OCDE***. Puis, en 1998, c'est la Convention de Rotterdam, qui va plus loin en encourageant le partage de l'information et des responsabilités relatives aux importations et exportations des produits chimiques dangereux. Finalement, en 2001 c'est la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) qui est adoptée. L'objectif de ce traité mondial est la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les substances chimiques extrêmement dangereuses qui polluent durablement la planète.



Pierre Juillet, président de l'AVSST

D'après les chiffres de l'Office fédéral de la statistique, durant les années 2002 à 2013, plus de 32 000 tonnes de déchets spéciaux ont été importés en Suisse pour un traitement physico-chimique, le recyclage ou l'incinération. En ce qui concerne l'exportation des déchets spéciaux produits en Suisse, ce sont quelque 465 300 tonnes qui ont été acheminées dans 17 pays dont l'Allemagne et les Pays-Bas principalement, pendant la période de 2000 à 2013. Aussi bien pour l'importation que pour l'exportation, il s'agit essentiellement de déchets minéraux, de résidus de traitements et de déchets chimiques.

Les déchets sont devenus une filière très juteuse, convoitée par des organismes mafieux et des opportunistes de tout acabit. C'est pourquoi des campagnes de sensibilisation contre les exportations illégales sont menées en Europe, qui a renforcé la collaboration entre ses États, tout en intensifiant les contrôles. Et pour cause, les cas de contestations par la douane suisse ou des autorités étrangères ont doublé entre 2009 et 2013, et dans près des deux tiers des cas, ils concernaient des exportations illégales.

Entreprise remettante de déchets: le cas des Usines métallurgiques de Vallorbe

Les déchets métalliques produits dans ces usines métallurgiques sont d'emblée sélectionnés et stockés dans des bacs spécifiques qui sont entreposés dans des endroits sécurisés de l'entreprise. Ce triage



La nouvelle machine de tri optique pour papier/carton de l'entreprise Retripa

préalable facilite leur identification et, de par ce fait, leur déclaration aux entreprises d'élimination, qui viennent les chercher à une fréquence hebdomadaire ou mensuelle, en fonction des besoins. Le transporteur chargé de l'acheminement de ces déchets contrôle le formulaire de déclaration, qui doit impérativement être rempli correctement. En cas d'accident ou de problème quelconque dû à des irrégularités dans cette déclaration, c'est la personne signataire, responsable de la remise des déchets de son entreprise, qui encourt des sanctions civiles, administratives, voire pénales selon les cas. Après la réception des déchets, l'entreprise d'élimination les recycle ou les incinère en fonction de leur composition.

«De plus en plus, nous sensibilisons nos fournisseurs de produits à l'impact environnemental de leurs livraisons, témoignent Antonio Panarese et Franck Pilloud, les responsables de la sécurité aux Usines métallurgiques de Vallorbe. Par exemple, si leurs emballages sont volumineux, nous insistons pour qu'ils soient repris par le client. Ainsi, celui qui apporte le déchet le reprend en partant. Quant aux autres matériaux recyclables comme le verre, le plastique, le papier, etc., au lieu de les jeter sans distinction, nous les trions et ensuite les vendons aux entreprises de recyclage. Ce procédé diminue la pollution de l'environnement tout en remplissant nos caisses. C'est d'autant plus important pour notre entreprise que, par an, la gestion des déchets nous coûte

500 000 CHF.» Cette pratique est de plus en plus courante en Suisse car pour nombre d'entreprises, c'est un moyen certain d'économie financière liée à la gestion et au transport des déchets.

Entreprise d'élimination des déchets: le cas Retripa

Fondé en 1956, l'entreprise Retripa s'occupe de gestion et de valorisation des déchets dans ses cinq sites répartis sur trois cantons: Genève, Valais et Vaud. Près de 180 000 tonnes de déchets provenant de 1200 clients sont traités annuellement par cette entreprise de 120 salariés. Avec un chiffre d'affaires de 30 millions de francs pour l'année 2014, ce groupe n'a pas hésité à faire des investissements de 6 millions dans des équipements de pointe. Une nouvelle machine de tri optique pour le papier/carton et une ligne de broyage de bois sont les derniers en date, inaugurés en septembre 2015 sur leur site de Crissier. «Vos déchets sont précieux, car leur recyclage permet de limiter l'utilisation d'énergie, de produits chimiques et d'eau», souligne Xavier Mahue, le directeur général de l'entreprise.

Les matières traitées chez Retripa se répartissent en sept catégories: papier/carton (50%), bois (20%), déchets de construction (10%), déchets verts (6,6%), ferrailles et métaux (6,6%), verre (3,6%) et plastique (1,4%). Grâce au recyclage du papier, 25 millions d'arbres

sont épargnés par an en Suisse. Quant à l'aluminium, le recyclage permet de récupérer 95% de l'énergie investie dans sa production primaire, sans oublier la réduction des gaz à effet de serre. Tandis que le plastique est régénéré et réutilisé dans l'industrie, de même que le verre – récupéré à 94% – est transféré dans des usines qui préparent le calcin. Pour ce qui est des déchets verts transformés en compost de qualité, ils profitent aux agriculteurs, aux paysagistes et aux particuliers. Selon les estimations des autorités, l'ensemble des besoins matériels s'élève aujourd'hui en Suisse à 47 tonnes par habitant et par an. Une quantité importante qui rend la politique de gestion durable des déchets incontournable.

En conclusion

En Suisse, la plupart des bouteilles en verre sont réutilisées et 75% des emballages ménagers sont produits à partir de matériaux recyclés. Cependant, l'analyse de la composition des ordures² effectuée une fois tous les dix ans par l'OFEV**, révèle en 2012 que nos poubelles sont toujours gorgées de matières recyclables. Parmi elles, un cinquième sont des matières valorisables et deux tiers des biodéchets qui peuvent être compostés ou méthanisés. Par ailleurs, d'après le rapport 2015 de l'Université des Nations Unies (UNU), la Suisse est le deuxième pays au monde, après la Norvège, qui produit la plus grande quantité de déchets par habitant, soit 28,4 kg par an. Près de 60% de ces déchets sont des équipements de cuisine, de salle de bains ou de buanderie, et 7% des téléphones portables, des calculatrices, des ordinateurs portables ou encore des imprimantes. L'obsolescence programmée des produits de consommation par leurs fabricants et l'envie des consommateurs d'avoir toujours le matériel dernière génération sont les dilemmes éthiques de notre époque. Mais viendra un moment où il faudra choisir entre être et avoir, ne serait-ce que pour offrir une chance de survie aux générations futures.

La naissance d'une association

Menuisier charpentier, comédien, chargé de sécurité et maintenant président d'association, Pierre Juillet est décidément un



Membres du comité de l'AVSST: Jean-Daniel Luthi (à gauche), Catherine Prudhomme, Marcel Ritz

homme qui a plusieurs cordes à son arc. Contacté, il y a six ans, par la Suva pour créer une association vaudoise en santé et sécurité, il lance un appel aux spécialistes du domaine. Spontanément, une trentaine de personnes se présente à la séance d'information et le projet commence à faire boule de neige.

«C'est mon expérience professionnelle au Paléo Festival qui m'a réellement formé au travail en équipe et à la manière de s'adresser aux gens, confie Pierre Juillet. Savoir demander aux bénévoles d'effectuer un travail peu re-luisant, par exemple, nettoyer les WC, ne va pas de soi. C'est aussi à la même époque que je me suis découvert une passion pour la sécu-

rité, domaine qui est un puits sans fond puisqu'on n'a jamais fini de l'explorer. Il est d'autant plus complexe que, par rapport aux autres secteurs d'activité, dans celui-là, le travail bien fait est toujours invisible, car aucun accident n'est à déplorer. L'objectif de notre association est avant tout le partage du savoir et la réflexion commune autour des thématiques sensibles, par exemple, celui des déchets. Mais le tout, toujours dans une ambiance bon enfant, qui, par ailleurs, nous vaut la fidélité de nos membres.» En six ans d'activité, l'association a déjà réussi à gagner une centaine d'adhérents dans le canton de Vaud et espère s'associer avec ses homologues dans tout le pays pour promouvoir formations et rencontres entre professionnels.

¹ Rapport de l'Agence européenne pour l'environnement (2015).

² Erhebung der Kehrrichtzusammensetzung 2012

* AVSST – L'Association Vaudoise de Santé et Sécurité au Travail

** OFEV – Office fédéral de l'environnement

*** OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques

Liens utiles

AVSST www.avsst.ch

Groupe Retripa www.retripa.ch

Usines métallurgiques de Vallorbe

www.vallorbe.com